

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 5 septembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Immeuble portant les numéros 10275-10277 rue Saint-Denis, lequel est érigé sur le lot 1995690 du cadastre du Québec :**

cette dérogation autoriserait un taux d'implantation au sol inférieur au minimum prescrit, soit de 24,91 % au lieu de 30 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

- **Immeuble portant les numéros 10285-10287, rue Saint-Denis, lequel est érigé sur le lot 1995691 du cadastre du Québec :**

cette dérogation autoriserait un taux d'implantation au sol inférieur au minimum prescrit, soit de 25,47 % au lieu de 30 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du Développement du territoire : 514 872-0546.

DONNÉ à Montréal, ce seizième jour d'août deux mille dix-sept.

M^e Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut